



Renseignement sur un licenciement pour inaptitude

Par **Iolita dias**, le **17/11/2010** à **21:06**

Bonjour,
mon marie et en accident du travail depuis decembre 2008 il a etait convoque le 12 novembre 2010 par la securite social qui a decide de ferme le dossier le medecin a fait une reprise de travail a partir du 16 novembre 2010 a cette date il est presentes chez son employeur qui lui a dit qu'il ne pouvait pas rembaucher avant d'avoir passer la visite medicale du travail il lui a dit qu'il avait le rendez vous le 17 novembre mais qu'il etait obligé de le payer jusqu'à la visite du 17/11/10 JUSQUA LA TOUT VA BIEN A CETTE VISITE MEDICAL IL A ETAIT DECLAREE INNAPTE IMMEDIATEMENT SANS L'AUTRE VISITE SON PATRON VA LE LICENCIER CAR IL N'A PAS D'AUTRE POSTE A LUI PROPOSER MAIS EN ATTENDANT SON LICENCIEMENT POUR FAIRE SON INSCRIPTION AU ASSEDIQ QUI VA LE PAYER ET SI QUELQU'UN A DES COMMENTAIRES SA SE PASSE MERCI